

AFFAIRE N° 75

CONVENTION ENTRE LA S.E.M. AMENAGEMENT/CONSTRUCTION
ET LA COMMUNE POUR L'ETUDE PREALABLE A LA REALISATION
D'UNE Z.A.C. SITUEE DANS LE BAS DE LA RIVIERE SAINT-DENIS

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous avez décidé la création d'une Société d'Economie Mixte chargée des opérations d'aménagement et de construction, dans le cadre des orientations de la politique municipale.

Afin de permettre à cette société de démarrer la mise en oeuvre de ses activités, je vous demande de m'autoriser à conclure avec elle, comme le prévoit la loi, une convention de concession lui donnant mandat de réaliser pour notre compte une étude préalable (étude financière et étude d'impact notamment) relative à la réalisation d'une Z.A.C. située dans le bas de la Rivière Saint-Denis.

Cette action s'inscrit dans le cadre des priorités d'aménagement exprimées dans le projet de Contrat de Ville pour la mise en oeuvre d'une politique de l'habitat ambitieuse et volontaire.

Je vous précise que la mise en oeuvre de chacune de ces concessions fera l'objet d'un programme, d'un budget prévisionnel et d'une durée, dont le contenu sera soumis à une prochaine séance du Conseil Municipal.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Une. Pour ? Ensemble des autres Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE
(1 abstention).

*

*

*